

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Décision Modificative au Budget pour frais de Notaire**
- **Modification des statuts du SDEER**
- **Reversement par la CDCHS de la compensation de la part salaire de la DGF**
- **Mise en place des tours de garde au bureau de vote pour les élections législatives**
- **Stérilisation des chats errants**
- **Echange GUIONNEAU**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 Juin 2024

Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : Mme LANOUE (pouvoir donné à Mme TARDY)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

La séance débute par la visite du chantier des Services Techniques.
Madame le Maire donne ensuite la parole aux membres du Conseil Municipal sur le Procès-Verbal de la précédente réunion.
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès-Verbal.
Elle informe ensuite les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Jean-Paul ROY de son poste de conseiller municipal.

Décision Modificative au Budget pour frais de Notaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la somme prévue au Budget 2024 pour le paiement des frais de notaire relatifs à l'achat de l'immeuble GEVREAU est insuffisante.
Afin de permettre le règlement de ces frais, il y a lieu d'établir une décision modificative au budget pour la somme de 145.00 €.
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire les écritures suivantes :

- C/ 65888 : - 145.00 €
- C/ 2115-364 : 145.00 €
- C/ 021 : 145.00 €
- C/ 023 : 145.00 €

Modification des statuts du SDEER

Madame le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2002-03-31-00001 du 31 Mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 Avril 2024, le Comité Syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements des communes membres du SDEER puissent bénéficier d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :
« Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne à l'unanimité, un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 08 Avril 2024.

Reversement par la CDCHS de la compensation part salaire (CPS) de la DGF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de reversement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L.5211-32 et R.5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que l'arrêté du 16 Avril 2024 porte notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la haute-Saintonge, le 05 Juin 2024, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées.

Les textes prévoient que les conseils municipaux disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération de la CDCHS transmise par les services le 11 Juin 2024, pour approuver ou rejeter la proposition formulée par la CDCHS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition formulée par la CDCHS quant à un reversement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée.

Mise en place des tours de garde au bureau de vote pour les élections législatives

Madame le Maire informe qu'en vue des élections législatives des 30 Juin 2024 et 07 Juillet 2024, il y a lieu d'établir les tours de garde du bureau de vote.

Le bureau de vote sera donc tenu de la manière suivante :

ELECTIONS LEGISLATIVES			
1^{er} Tour – 30 Juin 2024			
	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesseur (table de vote)	BERNARD Raphaël	BERNARD/PLAIZE	PLAIZE Camille
Assesseur (table de vote)	GERVREAU Barbara	LANOUE Annie	MAROT Frédéric
Secrétaire (entrée)	BAUDRY David	PIEL Serge	LYS Magalie

ELECTIONS LEGISLATIVES			
2^{ème} Tour – 07 Juillet 2024			
	De 08 h 00 à 11 h 30	De 11 h 30 à 15 h 00	De 15 h 00 à 18 h 00
Président	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle	TARDY Isabelle
Assesseur (table de vote)	BERNARD Raphaël	BERNARD/PLAIZE	PLAIZE Camille
Assesseur (table de vote)	BRISSON Vanessa	CHAUVIN Philippe	MAROT Frédéric
Secrétaire (entrée)	BAUDRY Serge	MESMIN M. France	POULARD Jérôme

Stérilisation des chats errants

Madame le Maire expose le contexte ainsi que la législation concernant la campagne de stérilisation des chats errants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas engager de suite une campagne de stérilisation, mais de mettre en place, dans un premier temps, une campagne de sensibilisation des propriétaires dans le journal communal et via l'application Intramuros.

Echange GUIONNEAU

Madame le Maire informe de la demande de Monsieur GUIONNEAU, habitant de la commune, qui souhaiterait échanger une parcelle de taillis lui appartenant contre une autre parcelle de bois appartenant à la commune et coupant sa propriété.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à cet échange à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Il est décidé de voir quelle(s) parcelle(s) seraient intéressantes pour la commune et proposé de demander en bois, la surface cédée majorée de 50 %.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage LED

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le devis du SDEER concernant le passage des candélabres en LED.

Le Conseil Municipal approuve le devis du SDEER.

Un dossier Fonds Vert pourra être demandé.

Point sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention avec Monsieur GAILLARD est signée concernant la DECI au village de « Chez Trébuchet ». Elle ajoute que l'installation de deux bouches à incendie est en attente de l'avis de la RESE aux villages de « Sauge » et « Les Simons ».

Employé communal

Madame le Maire informe qu'un employé communal a été recruté parmi les six candidatures retenues. Il arrivera à l'automne.

Chantier de restauration de l'école maternelle

Le dossier de Permis de Construire est à l'étude auprès du service instructeur.

Point sur les travaux de voirie

Un point est fait sur les chantiers effectués :

- Réfection du pont au village de « Clermont »
- Réseau d'eaux pluviales aux villages de « Sauge » et de « Saint-Paul »

Visites des écoles

Madame le Maire informe que la fin de l'année scolaire a été marquée, comme chaque année, par la visite des écoles des communes voisines sur la commune.

Ainsi, les classes de GUITINIERES sont venues visiter le Musée et effectuer le parcours Terraventura à vélo.

Les écoles de SAINT GENIS DE SAINTONGE sont également venues visiter le Musée.

La fréquentation du Musée par les groupes est en hausse.

Il y a eu de très bons retours sur le parcours de la flamme olympique en canoë.

Chemin de la voie ferrée

Monsieur BAUDRY David demande où en est le dossier du chemin longeant la voie ferrée.

Le bornage est prévu pour le 29 Juillet 2024.

Divers

Madame le Maire rappelle l'organisation de « La vagabonde Clionnaise » le Samedi 27 Juillet 2024.